

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019
DELIBERATION N° 15

L'an deux mil dix neuf, le quatorze février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 20h35), M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ (jusqu'à 22h40), ARCOUET, SALANNE, Mme MEYZENC (à partir de 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h40), Mme CANDILLIER (à partir de 20h15), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 22h20), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme BISAUTA par M. SOROSTE (à partir de 20h35), M. UGALDE par Mme LAUQUE, M. AGUERRE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h40), Mme TAIEB par M. MASSONDE, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 20h15), Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET, M. ETCHETO par Mme CAPDEVIELLE (à partir de 22h20), Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 22h20).

Absents : M. POCQ (à partir de 22h40), Mme PICARD-FELICES (à partir de 22h20)

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Castel

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – DIDAM – Expositions *Entre fleuve et rivière* et *Le siècle de Balenciaga* – Demandes de subventions.

Avec près de 40 000 visiteurs, la saison 2018 du DIDAM a rempli ses objectifs de fréquentation tout en marquant un net développement de son implantation sur le territoire par la mise en œuvre d'un programme de médiation et de partenariats installés avec les institutions culturelles locales et régionales.

La prochaine exposition de la saison 2019, *Entre fleuve et rivière*, s'inscrit de plain-pied dans cette double préoccupation d'ancrage dans le territoire et de médiation. Ni documentaire ni projet patrimonial ou historique, cette proposition artistique se nourrit des séjours croisés réalisés pendant deux ans par les photographes français et québécois Christophe Goussard et Charles-Frédéric Ouellet sur les rives de leurs fleuves respectifs, l'Adour et le Saint-Laurent. Échangeant leurs terrains de jeu pour un long périple, chacun a tiré de la pérégrination une série de photographies échappant à tout inventaire. Dans leurs imaginaires, les fleuves deviennent objets esthétiques, en couleur et en noir & blanc, matières à création plastique et supports de leurs rêveries. Projet atypique inscrit dans l'histoire du Pays basque et dans ses liens historiques avec le Québec, cette exposition est accompagnée d'une publication comprenant une création littéraire de la poétesse Itxaro Borda, financée par l'Institut culturel basque.

Cette coproduction, fruit d'un partenariat entre la Ville de Bayonne et la Région Nouvelle-Aquitaine, la Province de Québec et le FRAC Nouvelle-Aquitaine, sera présentée en première à Bayonne au printemps, puis circulera l'été prochain au Québec (biennale d'art de Québec et rencontres photographiques de Gaspésie).

L'exposition sera ouverte au public du 15 mars au 19 mai 2019, sur une période de neuf semaines. Elle se clôturera avec le week-end du Parcours d'Artistes et de la Nuit des musées. Le samedi 18 mai, l'association Ibaialde organisera également devant le DIDAM l'arrivée de la randonnée pédestre littorale « Kostalde Baleada », proposée pour la première fois à Bayonne.

Un programme de médiation, élaboré par l'équipe du DIDAM en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, le Pôle d'Archives départementales, la Médiathèque de Bayonne et le service Ville d'Art et d'histoire de la Ville, sera proposé pendant toute la durée de l'exposition.

Un projet pédagogique spécifique à destination de dix classes de maternelle et élémentaire de Bayonne et Urt, intitulé « Enfants du fleuve », est également lancé depuis janvier. Il s'articule autour de visites et rencontres avec les professionnels sur la thématique du fleuve, de l'histoire des échanges commerciaux avec le Québec, de la littérature maritime et fluviale et de la lecture d'œuvres photographiques contemporaines. À l'issue de ce projet, une création plastique des élèves participants sera présentée sur les rives de l'Adour en partenariat avec la CCI, gestionnaire du Port de Bayonne.

L'exposition *Entre fleuve et rivière* est produite par la Ville de Bayonne et conçue par le pôle Arts visuels de la Direction Culture et Patrimoine en collaboration avec les photographes et leur commissaire, Émilie Flory.

La Ville met à disposition les espaces du DIDAM ainsi qu'un budget total de 15 000€ pour l'accompagnement du projet (production de photographies, montage-démontage, scénographie, communication, médiation et vernissage). La surveillance est assurée par les agents d'accueil du DIDAM, la médiation par la responsable du pôle arts visuels de la Direction Culture et Patrimoine.

Par ailleurs, une exposition autour de la figure du couturier Balenciaga sera présentée au DIDAM à la suite de *Entre fleuve et rivière*. *Le siècle de Balenciaga* est un projet pensé par le photographe Pedro Usabiaga, commissaire d'expositions, et coproduit par la Ville en partenariat avec l'IAACC Pablo Serrano, Instituto Aragonés de Arte y Cultura Contemporáneos, situé à Zaragoza (Aragon).

Cette coproduction sera présentée à l'IAACC Pablo Serrano du 20 février au 19 mai 2019. Le DIDAM l'accueillera par la suite du 7 juin au 8 septembre 2019, dans une version spécifique avec un complément de robes et œuvres issues de plusieurs collections privées.

Dans cette perspective, un dossier de demande de subvention commun à la Ville et à l'IAACC peut être déposé respectivement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Gouvernement d'Aragon qui proposent des crédits sur des projets de coopération Nouvelle-Aquitaine/Aragon.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats amenés à être établis avec les différents partenaires du projet *Entre fleuve et rivière* ;
- d'approuver le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le projet « Le siècle de Balenciaga » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions afférents.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne